

La Montée Piton

5^{ème} édition

Samedi 14 juin 2014

Règlement de la course

1) Objet

La Ville de Rodez, en partenariat avec le Stade Rodez Omnisports, les clubs sportifs, les comités et les associations de quartier de la ville, organise la 5^{ème} édition de la course pédestre « Montée Piton » qui se déroulera le samedi 14 juin 2014.

Cette course pédestre comprend 3 étapes se déroulant dans le centre ville et les différents quartiers de Rodez.

Elle est ouverte aux coureurs, hommes et femmes nés en 1996 et avant (à partir de la catégorie junior). Ils peuvent, soit courir individuellement les 3 étapes, soit se regrouper par équipe de 3 chacun parcourant une étape.

Les handisports sont les bienvenus en individuel et par équipe de 3. Ils peuvent recevoir toute aide nécessaire de la part de leurs équipiers pour effectuer au choix, 1, 2 ou 3 étapes. (individuel ou équipe)

2) Composition des équipes

Les équipes sont librement constituées. Seules les équipes comprenant 3 coureurs sont acceptées. Il y aura donc obligatoirement un changement d'équipier à chaque relais.

3) Inscriptions

Les inscriptions seront enregistrées :
du lundi 14 avril 2014 au vendredi 13 juin 2014 inclus dernier délai,

Service des Sports - Mairie de Rodez
Centre Sportif et Culturel de l'Amphithéâtre
Route de Moyrazès -12000 RODEZ
Téléphone : 05.65.75.51.10. Fax : 05.65.75.51.11
de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30

Le dossier de course peut être téléchargé sur le site Internet de la Ville de Rodez : www.ville-rodez.fr.

Sur la fiche d'inscription, inscrire obligatoirement et lisiblement : nom, prénom (préciser Homme ou Femme), date de naissance, adresse complète, un numéro de téléphone.

Il est interdit de s'inscrire dans 2 équipes différentes, sous peine de disqualification des équipes concernées.

4) Préinscriptions en ligne

Les préinscriptions en ligne sur le site de la Ville : www.ville-rodez.fr seront enregistrées :
Du lundi 14 avril 2014 au vendredi 13 juin 2014 à 16H30 dernier délai.

La préinscription ne confirme pas l'inscription définitive à la course. L'autorisation parentale ainsi que le certificat médical (original ou photocopie) de non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme ou de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an, devront être retournés avant le vendredi 13 juin 2014 à 16H30. (dans le cas où ils n'ont pas pu être transmis en ligne)

5) Tarifs et Modalités de règlement

- 11€ pour une inscription par internet, par coureur (comprenant les droits d'inscription, les ravitaillements, le repas et la dotation).
- 12€ pour une inscription papier à retourner au service des Sports, par coureur (comprenant les droits d'inscription, les ravitaillements, le repas et la dotation).
- 15€ pour une inscription le jour même de l'évènement, par coureur (comprenant les droits d'inscription, le repas et la dotation).
- 6 € par accompagnateur prenant le repas avec les coureurs.

Seuls les règlements par chèque (à l'ordre du Trésor Public) et en numéraire sont acceptés.
Les règlements de l'inscription, pour tous les coureurs, sont dus à l'inscription.
Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'absence de coureurs ou d'accompagnateurs.

6) Dossiers d'inscription

Chacun des participants devra fournir, impérativement lors des inscriptions, les pièces suivantes :

Pour les licenciés : la photocopie de la licence délivrée par la Fédération Française d'Athlétisme, (Athlé compétition, Athlé santé loisir ou Pass running) ou par la Fédération Française de Triathlon ou par une des trois fédérations affinitaires FSCF, FSGT, UFOLEP, en cours de validité

Pour les non-licenciés : un certificat médical (original ou photocopie) de non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme ou de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an.

7) Identification des coureurs

Les dossards seront remis à chaque coureur ou équipe lors de leur inscription au Service des Sports ou le jour de l'épreuve pour les préinscriptions sur internet à partir de 14H00. (Dossards distincts pour différencier les concurrents individuels et les équipes)

Une puce RFID de chronométrage, correspondant à chaque numéro de dossard (individuel) ou à chaque numéro d'équipe, ainsi qu'un bracelet éponge seront remis avant l'épreuve à partir de 14 heures. Les coureurs en équipe devront se passer, à chaque relais, le bracelet portant la puce de chronométrage. **Dès la ligne d'arrivée franchie, le coureur ou le dernier équipier devra obligatoirement remettre cette puce et ce bracelet à la personne préposée à les collecter.**

Chaque coureur devra porter son dossard devant, bien en évidence.

Pour les équipes, les numéros et les couleurs de dossard devront correspondre aux étapes : les dizaines pour le numéro d'équipe et les unités pour les numéros d'étapes, équipe n°1 dossards 011 à 013, équipe n°2 dossards 021 à 023, équipe n°3 dossards 031 à 033, ...

Une couleur par étape. Un marquage au sol, des rubalises et du fléchage tout au long de l'étape correspondront à la couleur du dossard. Ex : équipe 1, équipier 011 = couleur de dossard jaune, équipier 012 = couleur de dossard bleu, équipier 013 = couleur de dossard orange.

7) Déroulement de la course

Un départ commun aux concurrents individuels et aux premiers relayeurs sera donné à **18h00 précises sur l'Esplanade des Ruthènes à RODEZ**

Le lieu d'arrivée de la course sera situé dans le **Jardin Public** à proximité du départ.

L'abandon d'un coureur entraîne l'abandon de l'équipe qui ne pourra donc être classée. Les autres équipiers ont la possibilité de terminer la course.

Chaque équipe doit être totalement autonome pour la mise en place de ses relayeurs.

Un ravitaillement en nourriture et boissons est prévu sur chaque étape.

Le temps maximum autorisé pour effectuer la totalité du parcours est fixé à 3 heures ; **la course est donc fermée à 21h00.**

Des vestiaires et des douches seront mis à la disposition des coureurs au Centre Sportif et Culturel de l'Amphithéâtre à leur arrivée.

La remise des lots et le buffet se dérouleront sur l'Esplanade des Ruthènes sur le même lieu de départ.

8) Sécurité de la course

Pour leur sécurité, les coureurs doivent tenir compte du fait que le circuit, qui traverse ou emprunte les rues, les avenues de Rodez et quelques axes périphériques, sauf points particuliers spécifiés dans la fiche « parcours détaillé », **n'est pas fermé à la circulation routière et piétonnière.**

Ils sont donc tenus de respecter les règles élémentaires de sécurité, ainsi que de respecter le code de la route et de se conformer aux consignes des contrôleurs positionnés aux carrefours.

Les trottoirs existants devront être impérativement empruntés, ainsi que les passages piétonniers. Un marquage au sol et des rubalises guideront les concurrents.

Un service de secours composé d'une équipe de secouristes et de deux véhicules sera présent sur la course toute la soirée.

9) Résultats

Les résultats sont informatisés. Ils seront consultables en temps réel sur le site Internet de la Ville de Rodez. Les classements par étape et le classement général seront affichés avant la remise des récompenses. Seront récompensés :

- les trois premiers individuels et les trois premières équipes du classement général,
- la première féminine et la première équipe féminine,

10) Interdictions

Toute équipe n'ayant pas respecté le présent règlement ne pourra prétendre à un classement quelconque.

Les engins à moteur sont formellement interdits sur le parcours de la course.

Les personnes connaissant le circuit emprunté sont priées de respecter scrupuleusement le fléchage et le plan de la course mis à disposition en format A0 sur le site de départ. Toute tricherie sera sanctionnée par la disqualification de l'individu ou de l'équipe. Des contrôles fréquents seront mis en place tout au long de la course.

11) Droit à l'image

La Mairie de Rodez pourra utiliser des photos réalisées sur la course Montée Piton dans des documents de présentation, sauf si une demande écrite refusant l'autorisation de photos nous est parvenue à l'adresse indiquée ci-dessous.

12) Renseignements

Service des Sports - Mairie de Rodez
Centre Sportif et Culturel de l'Amphithéâtre
Route de Moyrazès
12000 RODEZ

Tél : 05.65.75.51.10

Fax : 05.65.75.51.11

Mail : contact@mairie-rodez.fr

www.mairie-rodez.fr

13) Accueil de concurrents individuels ou d'équipes de personnes handicapées en Joëlettes, accompagnés de valides

Dans le cadre du soutien au Handisport, la Ville de Rodez peut accueillir des équipes de joëlettes composées de lycéens, d'étudiants ou autres qui accompagneront un concurrent handicapé ou une équipe de concurrents handicapés.

Les conditions d'accès et d'inscription à la course sont celles prévues aux articles 1 à 13 du présent règlement, cependant, quelques dispositions particulières sont arrêtées pour ces équipes mixtes :

- En individuel, un coureur joëlette pourra choisir de parcourir une, deux ou trois étapes avec plusieurs porteurs à ses côtés.

- Les équipes, elles, seront composées de 3 coureurs, chaque coureur ne pourra courir plus de une étape, mais pour accompagner la personne handicapée dans son parcours sur une ou deux étapes, plusieurs porteurs peuvent lui porter aide.
- Tous les porteurs, comme les coureurs, devront figurer dans la fiche d'inscription spécialement prévue à cet effet.
- L'ensemble des coureurs et porteurs devront fournir lors de leur inscription :
 - ❖ le droit d'inscription de 10 Euros par coureur joëlette. (gratuité pour les porteurs)
 - ❖ la fiche d'inscription complète,
 - ❖ Pour les licenciés : la photocopie de la licence délivrée par la Fédération Française d'Athlétisme, (Athlé compétition, Athlé santé loisir ou Pass running) ou par la Fédération Française de Triathlon ou par une des trois fédérations affinitaires FSCF, FSGT, UFOLEP, en cours de validité
 - ❖ Pour les non-licenciés : un certificat médical (original ou photocopie) de non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme ou de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an.
 - ❖ pour les mineurs, nés entre le 16 juin et le 31 décembre 1995, une autorisation de participation signée des parents.
- Dans le souci de faciliter leur intégration dans la course, il est prévu que les relayeurs des équipes mixtes prennent le départ de chaque étape, au passage de relais de l'équipe de tête. Toute fois l'équipe souhaitant passer le relai de Joëlette en Joëlette doit le signaler aux organisateurs avant le départ.
- Compte tenu de l'esprit participatif et non compétitif dans lequel l'équipe prend part à l'événement, elle ne sera pas intégrée au classement.